

Communiqué de presse de l'AFSCA

Grippe aviaire : nouvelles contaminations d'oiseaux chez un négociant et chez 2 détenteurs amateurs – renforcement des mesures

15/06/2017

Le virus hautement pathogène H5N8 de la grippe aviaire a à nouveau été constaté, cette fois-ci chez un négociant de Oostkamp (Flandre Occidentale) et dans des élevages d'amateur de Quiévrain (Hainaut) et Zuienkerke (Flandre Occidentale).

Des zones ont été délimitées autour de chaque contamination. Au sein de ces zones, les déplacements de volailles, autres oiseaux et œufs à couver sont interdits. En plus, dans les zones autour de la contamination à Oostkamp, des mesures strictes sont d'application pour le secteur avicole. Dans le reste du pays, les mesures décidées début de cette semaine restent d'application.

L'AFSCA demande à chaque détenteur d'oiseaux et, en particulier, aux particuliers qui ont récemment acheté du volaille au marché d'être vigilant et de faire appel à un vétérinaire si ses volatiles sont malades ou meurent soudainement.

Quelles mesures sont prises suite à la contamination chez le négociant ?

Une zone de protection d'un rayon de 3 km et une zone de surveillance d'un rayon de 10 km ont été délimitées autour de l'élevage du négociant. Ces zones comprennent Oostkamp et Zedelgem dans leur totalité et des parties de Beernem, Brugge, Ichtegem, Jabbeke, Lichtervelde, Pittem, Torhout et Wingene. Les délimitations détaillées des zones est consultable sur le site internet de l'Agence alimentaire : www.afsca.be/santeanimale/grippeaviaire/mesures/

Dans ces 2 zones les déplacements de volailles, autres oiseaux captifs et œufs à couver sont interdits. Une série de mesures supplémentaires y sont d'application pour le secteur avicole. Chaque détenteur d'oiseaux et de volailles de cette zone doit envoyer endéans les 72 heures au bourgmestre un inventaire qui reprend, par espèce, le nombre d'animaux présents. En outre, dans la zone de protection, tous les oiseaux captifs et les volailles doivent être confinés et nourris et abreuvés à l'intérieur. Ces zones seront maintenues au moins 3 semaines.

Quelles mesures sont prises suite à la contamination chez les détenteurs amateurs ?

Comme dans les cas des contaminations précédentes chez des amateurs, des zones tampon temporaires d'un rayon de 3 km ont été délimitées à Quiévrain et Zuienkerke. Dans ces zones, les déplacements de volailles, autres oiseaux captifs et œufs à couver sont interdits. Chaque détenteur d'oiseaux et de

F.A.V.V.
Food Safety Center – Kruidtuinlaan 55
1000 Brussel
Tel. 02 211 82 11

Meldpunt voor de consumenten :
Tel. 0800 13 550
Fax 0800 24 177

<http://www.favv.be>



A.F.S.C.A.
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique 55
1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11

Point de contact pour les consommateurs :
Tel. 0800 13 550
Fax 0800 24 177

<http://www.afsca.be>

volailles de ces zones doit envoyer endéans les 72 heures au bourgmestre un inventaire qui reprend, par espèce, le nombre d'animaux présents. Tous les oiseaux captifs et les volailles doivent y être nourris et abreuvés à l'intérieur. Ces zones seront maintenues au moins 3 semaines.

Quelles mesures sont d'application dans le reste du pays ?

Dans le reste du pays, aucune nouvelle mesure n'est décidée, mais les mesures décidées début de cette semaine restent toujours d'application: **la vente d'oiseaux et de volailles sur les marchés publics, de même que les autres rassemblements (exposition, concours, vente, ...) de volailles (et uniquement de volailles dans ce dernier cas) sont interdits.**

Les rassemblements d'oiseaux autres que les volailles sont toujours possibles pour autant que les règles habituelles soient strictement suivies.

L'AFSCA rappelle également à chaque détenteur d'être vigilant et de faire immédiatement appel à un vétérinaire si ses oiseaux montrent des symptômes de maladie.

Une mortalité anormale chez les oiseaux sauvages peut toujours être notifié sur le numéro d'appel gratuit 0800/99777.

Et concernant la consommation de viandes et d'œufs ?

Nous pouvons tout à fait rassurer le consommateur : la viande et les œufs de volailles sont tout à fait sains et peuvent être consommés en toute sécurité.

L'ensemble des mesures est consultable sur le site internet de l'AFSCA :

- Toutes les informations concernant la grippe aviaire : www.afsca.be/santeanimale/grippeaviaire/
- Pour les amateurs : www.favv.be/santeanimale/grippeaviaire/detenteursamateurs.asp

Personne de contact pour la presse francophone : Jean-Sébastien Walhin 0476/885.077